



PRÉFET DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, 4 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS SYNDICALES DANS LES TPE

Suite à des contentieux en cours devant la Cour de Cassation, les élections TPE, visant à mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des très petites entreprises, (moins de 11 salariés) et employés à domicile, sont reportées. Elles se déroulent du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Ce rendez-vous constitue un moment important pour notre démocratie sociale : plus de 4,5 millions de salariés sont appelés à voter.

Cette élection permettra de mesurer la représentativité des organisations syndicales pour les quatre prochaines années. Ce scrutin contribuera également à désigner les conseillers prud'hommes du collège salarié et les représentants des salariés dans les futures commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Le vote est simple et rapide, il se déroule soit sur internet soit par courrier. Les salariés recevront le matériel de vote à leur domicile.

Une inscription à un rappel automatique par e-mail est possible dès à présent sur le site de l'élection : www.election-tpe.travail.gouv.fr